

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°48-2022**Date de convocation :**
08/09/2022**Date d'affichage :**
26/09/2022**Nombre de conseillers en
exercices : 11****Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 7****Pour : 07****Contre : 02****Abstention : 01****Objet :**Projet Église – Lot n°02
« Couverture »
N.S. GUILBERT**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :**Le Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra
M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET
Valérie, et Mme MEULIN Maryline.

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul
(donne pouvoir à M. VAN LAECKEN), Mme KIENZEL Delphine
(donne pouvoir à Mme MEULIN) et Mme LEROY-LONGUET Marie-
Pierre (donne pouvoir à Mme LEGROS)

Était absent excusé : M. BOULET Bernard

Monsieur LEGRIS est désigné secrétaire de séance.

PROJET ÉGLISE – LOT n°02 « COUVERTURE »

VU le rapport d'analyse des offres réalisé par le Maître d'œuvre
Pascal BRASSART

Monsieur le Maire invite M. CLÉRÉ, en charge du dossier, à
présenter les différentes entreprises qui ont répondu à l'appel.
Pour le lot n°02 « Couverture », trois entreprises ont répondu à
l'appel d'offres :

- SARL RENÉ CARRÉ
- SARL GALLIS
- N.S. GUILBERT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir
l'entreprise N.S. GUILBERT.

Considérant l'offre financière la mieux-disante N.S. GUILBERT,
Considérant que l'entreprise N.S. GUILBERT jouit localement
d'une excellente réputation ;

Après délibération, le conseil municipal
7 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE
1 VOIX ABSTENTION

DÉCIDE

À la majorité, de retenir l'entreprise N.S. GUILBERT pour le lot
n°02 « Couverture » au coût de 112 792,70€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire**

